

Lettre de la DACS

- Professions du droit et de la justice -

Septembre 2026 - N°46

Sommaire



Les déplacements illicites d'enfants à l'international : Création d'une cellule dédiée à la médiation à la DACS



Congrès des greffiers des tribunaux de commerce



Sixième sommet franco-allemand des restructurations d'entreprises



Colloque sur les espèces protégées au TJ de Bayonne



**Webinaire de formation en droit européen le 27 novembre 2026 :
Le divorce et la résolution des effets patrimoniaux / La protection des mineurs**

Ressource : Circulaire de présentation du décret n° 2026-741 du 6 août 2026 portant diverses mesures de clarification et modernisation de la procédure arbitrale | Ministère de la justice

Les déplacements illicites d'enfants à l'international : Création d'une cellule dédiée à la médiation à la DACS

Le 27 août dernier, Gérald Darmanin, ministre de la Justice, a réuni tous les acteurs concernés par les déplacements illicites d'enfants à l'international pour une matinée d'échanges. A cette occasion, le ministre a annoncé la création prochaine d'une cellule dédiée à la médiation en matière d'enlèvement parental international. Placée au sein du département international de la DACS, la cellule aura pour objectif de favoriser le règlement amiable de ces situations douloureuses pour les familles.



Parents, magistrats, avocats, associations, parlementaires et professionnels de la médiation ont participé à cette rencontre consacrée à l'amélioration du traitement de situations conflictuelles particulièrement difficiles pour les enfants concernés.

Les discussions ont permis d'évoquer l'action judiciaire, l'information et l'accompagnement des parents ainsi que le recours à la médiation dans l'intérêt de l'enfant.

Vanessa El Khoury-Moal, cheffe du département de l'entraide, du droit La cellule dédiée à la médiation, qui sera créée très prochainement, permettra de

international privé et européen de la DACS, a souligné l'importance de la coopération internationale dans le cadre de la Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants. Cette convention constitue l'un des principaux instruments juridiques en matière de déplacement ou de rétention illicites d'enfants. Les chiffres témoignent de l'ampleur du phénomène, en juin 2026, 189 dossiers initiés par la France étaient en cours et 96 nouveaux dossiers ont été ouverts depuis le début de l'année.

renforcer l'accompagnement des familles, de développer le recours à une médiation

spécialisée et de fluidifier la coordination entre les différents acteurs concernés.

Une circulaire et une fiche réflexe permettront d'harmoniser les pratiques des professionnels et d'améliorer l'information des parents, afin de faciliter la prévention et le traitement des situations de déplacement illicite en précisant les démarches à engager au plus tôt.



Crédit images : François Daburon/ ministère de la Justice

Professions réglementées

Intervention au congrès des greffiers des tribunaux de commerce

La directrice des affaires civiles et du sceau est intervenue en clôture du 138^e congrès national des greffiers des tribunaux de commerce à Avignon le 24 septembre. Représentant le garde des Sceaux, la DACS a remercié la profession pour sa contribution essentielle à la sécurité de la vie économique et au service public de la justice commerciale.



Valérie Delnaud, directrice des affaires civiles et du sceau, et Bertrand Dubujadoux, président du Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce. *Crédit images : Yves Forestier*

Saluant le thème du congrès « Les greffiers des tribunaux de commerce, sentinelles de l'activité économique », garants de la diffusion des données sur les entreprises, Valérie Delnaud a rappelé que *« l'information économique sur les entreprises constitue un enjeu majeur, pour les entreprises elles-mêmes et pour les tiers. Elle est, tout à la fois, facteur d'opportunités et source de vulnérabilité. »*

Un haut niveau de transparence contribue à renforcer la confiance des acteurs économiques et favorise l'activité et les échanges. Toutefois, à l'ère du big data et du développement des dispositifs automatisés de collecte et d'exploitation des données, cette transparence expose à des risques de captation, d'utilisation hostile, voire malveillante. Et à cette vulnérabilité, s'en ajoute une autre : celle de la fiabilité de l'information elle-même.

« Nous sommes confrontés à une capacité sans précédent de produire et de diffuser des données trompeuses, parfois délibérément conçues pour induire en erreur. Or de telles pratiques ne portent pas seulement atteinte à ceux qu'elle vise directement : elle fragilise plus largement la confiance des acteurs dans les informations sur lesquelles reposent leurs décisions et, à terme, dans le fonctionnement même de l'économie. L'enjeu est considérable, et le rôle des greffiers à cet égard, éminent » a souligné la directrice.

Elle a rappelé l'action du ministère de la Justice en la matière, notamment par la publication du décret du 22 août 2025 qui

visait à répondre à une situation d'urgence, celle des atteintes à la sécurité de dirigeants de sociétés, ou de membres de leur famille, ainsi que les travaux en cours à ce sujet.



La DACS a aussi salué l'implication des greffiers des tribunaux de commerce dans les projets européens, notamment la création d'un 28^e régime de droit des sociétés, dont l'ambition est de stimuler le développement des entreprises sur le marché intérieur et de favoriser la simplification des formalités administratives. Les autorités françaises, comme nombre d'autres États membres, veillent à ce que cette simplification s'accompagne d'un haut niveau de contrôle afin de lutter contre le blanchiment et la fraude.

Face au nombre record de défaillances des entreprises, la DACS a également insisté sur le travail remarquable de prévention des greffières et greffiers des tribunaux de commerce et des tribunaux des activités économiques, en lien avec les présidents de tribunaux, les juges délégués à la prévention et le parquet.

Droit économique

Sixième sommet franco-allemand des restructurations d'entreprises

L'adjointe au chef du bureau du droit des entreprises en difficultés a ouvert la sixième édition du sommet organisé par le Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (CNAJMJ) et son homologue allemand le VID (Verband Insolvenzverwalter und Sachwalter Deutschlands) à Berlin le 18 septembre.

Cet événement a rassemblé des professionnel(le)s de l'insolvabilité, des universitaires, des entrepreneurs et des élus autour de la proposition de règlement de la Commission Européenne pour un 28^e

régime de droit des sociétés, les besoins des entreprises innovantes et les évolutions possibles et souhaitables de ce droit au niveau européen.



Constance Marécheau, adjointe au chef du bureau du droit des entreprises en difficultés de la DACS, et Alexander Bornemann, chef du département du droit de l'insolvabilité et de la restructuration au ministère fédéral de la justice, ont apporté un regard croisé sur la proposition de



règlement européen et plus largement sur le futur de l'harmonisation du droit de l'insolvabilité au niveau européen. L'occasion de rappeler l'importance du dialogue et de la coopération franco-allemande dans les négociations européennes.

Droit de l'environnement

Colloque sur les espèces protégées au TJ de Bayonne

À l'invitation du tribunal judiciaire de Bayonne, la cheffe du bureau du droit de l'immobilier et de l'environnement de la DACS est intervenue lors de la 3e édition du colloque annuel sur l'environnement les 17 et 18 septembre.

Cette année sur le thème de « L'action du pôle régional environnemental de Bayonne en matière d'espèces protégées : regards croisés entre la France et l'Espagne », le colloque a été ouvert par Florence Bouvier, présidente du tribunal judiciaire de Bayonne, et Mariel Garrigos, procureure de la République de Bayonne.

Il a réuni des partenaires du tribunal, le collège d'études européennes et internationales de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, le barreau de Bayonne, la compagnie nationale des experts judiciaires près la cour d'appel de Pau et le conseil départemental d'accès au droit des Pyrénées-Atlantiques.



Laetitia Dutour, cheffe du bureau du droit de l'immobilier et de l'environnement de la DACS, et Mathieu Saunier, chef du bureau de l'entraide pénale internationale et de la lutte contre la criminalité organisée et les trafics de la DACG, ont présenté les aspects civils et pénaux de la protection

des espèces protégées et plus largement du droit de l'environnement.

L'action de la DACS en matière de justice environnementale

La représentante de la DACS a rappelé la contribution de sa direction à l'élaboration

des textes législatifs et réglementaires en matière de droit de l'environnement et son implication dans l'organisation d'événements consacrés à la justice environnementale. Elle a notamment évoqué le [colloque ministériel sur la justice environnementale du 30 septembre 2025](#) qui a réuni des acteurs institutionnels et universitaires afin d'identifier les nouveaux défis auxquels la justice environnementale est confrontée et de formuler des propositions visant à adapter les dispositifs existants.

La protection des espèces protégées devant le juge civil

Laetitia Dutour a ensuite rappelé le droit applicable en matière de protection des espèces protégées et présenté les différentes voies de droit ouvertes devant le juge judiciaire, tant en référé qu'au fond. Elle a souligné que les juridictions civiles sont parfois amenées à intervenir dans un champ de compétence résiduel par rapport aux juridictions administratives et

répressives et le nombre de saisines du juge civil reste encore limité notamment en matière de réparation du préjudice écologique.

Face à ce constat, elle a encouragé l'ensemble des acteurs concernés — avocats, associations agréées de protection de l'environnement et experts — à se saisir des outils à leur disposition pour évaluer les préjudices résultant des atteintes portées aux espèces protégées et, plus largement, à l'environnement afin de saisir le juge civil de demandes indemnitaires à la hauteur des dommages causés.

Pour en savoir plus :

- Les fiches du ministère de la transition écologique sur [les méthodes d'évaluation des dommages écologiques et de leur réparation](#)
- La Nomenclature des préjudices environnementaux de Laurent Neyret et Gilles J. Martin

Formation au droit européen

Webinaire de formation du RJECC le 27 novembre 2026

Le Réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale (RJECC) propose aux praticiens du droit une formation aux outils et mécanismes européens de coopération judiciaire en deux tables rondes :

- **Le divorce et la résolution des effets patrimoniaux**
- **La protection des mineurs**



[Voir le programme](#)

[S'inscrire ici avant le 20 novembre](#)

Ressource

[Circulaire de présentation du décret n° 2026-741 du 6 août 2026 portant diverses mesures de clarification et modernisation de la procédure arbitrale | Ministère de la justice](#)

[Retour au sommaire](#)

Publication : Direction des
affaires civiles et du sceau

Pour s'inscrire à cette lettre :
lettre.daca@justice.gouv.fr

Suivez-nous
sur les réseaux sociaux :

